

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 ET 28 MAI 2013**Point 3 de l'ordre du jour****Demande de modification du budget de fonctionnement 2013 pour la construction
d'une patinoire artificielle pour la saison 2013-2014****1. Introduction et constats**

Tous les trois ou quatre ans, la patinoire d'Espace Gruyère affiche un sérieux déficit de jours de fonctionnement dû notamment à la tenue du Comptoir gruérien qui s'ajoute aux nombreuses autres expositions utilisant la surface de cette infrastructure. Habituellement, une saison régulière compte environ 165 jours de glace. Pour la saison 2013-2014, la patinoire d'Espace Gruyère serait exploitable seulement durant 93 jours. Cette situation prétérite autant le public que les écoles ainsi que les différents clubs de sports de glace. De surcroît, au vu de la périodicité de ces possibilités d'ouverture, aucune catégorie des équipes de hockey - 7 équipes de jeunes et 3 équipes d'adultes et vétérans - ne pourra disputer son championnat.

Ayant été saisi du dossier en juin 2012, le Conseil communal a mis en place un groupe de travail dans le but d'examiner diverses variantes. Suite à l'analyse des conclusions du groupe de travail, il a confié un mandat d'étude pour la mise en place d'une patinoire artificielle homologuée sur le paddock du Centre équestre situé à proximité de la forêt de Bouleyres. Cette surface de glace serait fonctionnelle de fin octobre 2013 à la mi-février 2014.

L'étude a porté sur l'examen de deux variantes :

1. Une patinoire artificielle, à ciel ouvert
2. Une patinoire artificielle couverte d'une bulle d'occasion dotée d'un éclairage répondant aux normes de la Ligue suisse pour la tenue de matchs de hockey, selon une offre de la patinoire du Littoral de Neuchâtel.

Dès lors, du 2 septembre au 7 octobre 2013, la patinoire d'Espace Gruyère serait fonctionnelle, de même que de la mi-février au 16 mars 2014, date de fermeture de la patinoire.

2. Proposition

Selon le résultat de l'étude menée par un mandataire externe et après un examen approfondi, principalement de l'aspect financier, la solution de la patinoire couverte avec cette bulle d'occasion est privilégiée pour les raisons suivantes :

- L'investissement total pour la mise en place d'une patinoire non couverte s'élève à Fr. 369'000.--, contre Fr. 408'000.-- pour une patinoire couverte, soit une plus-value de l'ordre de Fr. 39'000.--.
- L'assurance d'utilisation de cette surface de glace est garantie, même en cas de météo capricieuse, ce qui facilite grandement la planification des heures de patinage des écoles et des entraînements, matchs et autres compétitions des clubs sportifs.
- Une économie d'environ Fr. 20'000.-- sur la mise aux normes des mâts d'éclairage du paddock, selon les exigences de la Ligue suisse de hockey.

- Une économie estimée à Fr. 24'000.-- sur les frais de personnel en cas de nécessité de déneigement.
- Une amélioration possible des recettes prévues, due à la possibilité accrue de louer des heures de glace à d'autres utilisateurs externes et facilitation des recherches de sponsors par les clubs.

Pour des raisons évidentes d'économies, les blocs vestiaires provisoires acquis dans le cadre du crédit voté par le Conseil général en décembre 2012 seront utilisés. Ils seront implantés de manière à permettre un bon usage par l'ensemble des utilisateurs de ce secteur de la zone sportive.

Deux containers supplémentaires seront loués pour la caisse, le stockage et le séchage des patins, le rangement de matériel, ainsi que pour la mise à disposition de WC publics.

Côté logistique, Espace Gruyère déplacera sa machine pour l'entretien de la glace et gèrera la patinoire. Le budget 2013 comprend déjà les frais ordinaires d'exploitation de la patinoire.

3. Coûts

Le déficit inscrit au budget 2013 pour l'exploitation de la patinoire à Espace Gruyère est de Fr. 550'000.--. Les frais d'infrastructure de la patinoire provisoire se montent à Fr. 408'000.--, les frais d'exploitation de cette dernière à Fr. 229'000.-- et ceux de la patinoire d'Espace Gruyère à Fr. 345'000.--. Le budget total pour la saison 2013-2014 s'élève ainsi à Fr. 982'000.--, à répartir sur les exercices comptables 2013 et 2014. Le coût total à charge de l'exercice 2013 est de Fr. 790'000.--, pour le fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il en résulte donc un dépassement de Fr. 240'000.-- sur le compte 344.365.00.

De ce dépassement, nous pouvons déduire :

- la subvention extraordinaire qu'il était prévu de verser aux clubs de glace, Fr. 50'000.-- (compte 340.365.01),
- la diminution du mandat de prestations versé à Espace Gruyère pour l'année comptoir, Fr. 100'000.--, répartie sur 2013 et 2014, soit Fr. 50'000.-- (compte 840.364.00),
- et la participation extraordinaire des clubs de Fr. 40'000.-- également répartie sur les 2 années, soit Fr. 20'000.--.

Par conséquent, le complément à voter au budget de fonctionnement 2013 est de Fr. 120'000.--.

De plus, la construction de cette patinoire artificielle homologuée a également une incidence directe sur le déficit de la patinoire à prévoir au budget 2014, soit Fr. 720'000.-- (compte 344.365.00), duquel il y a lieu de déduire Fr. 50'000.-- pour le mandat de prestations et Fr. 20'000.-- pour la participation des clubs, à savoir un déficit net d'environ Fr. 650'000.--.

En conclusion, le Conseil communal sollicite une modification du budget de fonctionnement 2013 pour le financement des frais d'infrastructure et d'exploitation d'une patinoire artificielle pour la saison 2013-2014, représentant des charges supplémentaires de Fr. 120'000.--. Le déficit global du budget de fonctionnement 2013 passerait ainsi de Fr. 2'119'430.-- à Fr. 2'239'430.--.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud